

**Délibération n°2016/011
Séance du 20 janvier 2016**

**DÉSIGNATION DES MEMBRES
DU JURY DE CONCOURS
ET DU JURY DE MAITRISE D'ŒUVRE DU STIF**

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

- VU** le Code des transports et notamment ses articles L1241-1 à L1241-20, L3111-14 à L3111-16 et R1241-1 et suivants ;
- VU** le Code des marchés publics et notamment ses articles 22, 24, 49, 74, 70 ;
- VU** les articles 142, 167, 168 applicables aux entités adjudicatrices ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** la délibération n°2014/218 du 21 mai 2014 relative aux modalités de désignation des membres du jury de concours et du jury de maîtrise d'œuvre du STIF ;
- VU** le rapport n°2016/011 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : la délibération n°2015/165 du 27 mai 2015 est abrogée ;

ARTICLE 2 : de désigner comme membres titulaires du jury de concours et du jury de maîtrise d'œuvre :

- Monsieur Thierry Meignen,
- Madame Marie-Christine Diringier ;

ARTICLE 3 : de désigner comme membres suppléants du jury de concours et du jury de maîtrise d'œuvre :

- Madame Marianne Duranton,
- Monsieur Jonathan Kienzlen ;

ARTICLE 4 : La directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération, qui sera affichée dans les locaux du Syndicat des transports d'Ile-de-France et publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des transports d'Ile-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des transports d'Ile-de-France



Valérie PÉCRESSE